

- ADMINISTRATION**

**Projet de règlement**

Le conseil a résolu que le règlement numéro 373-2020 relatif à la circulation (RMH 399-2020) sera proposé pour adoption à une prochaine séance ou à une séance subséquente. Le projet de règlement est présenté et déposé à la présente séance.

**Demande au MTQ**

Puisque la Ville de Rigaud réduira les limites de vitesse sur l'ensemble de ses voies de circulation par l'adoption prochaine du règlement numéro 373-2020 (RMH 399-2020) et qu'elle souhaite aussi voir réduire les limites de vitesse sur les routes sous la juridiction du ministère des Transports du Québec (MTQ) sur son territoire, le conseil a résolu de demander au MTQ de réduire les limites de vitesse sur les routes sous sa juridiction sur le territoire de la Ville, à savoir :

Route	Désignation sur le territoire de la Ville	Limite demandée
201, route	Idem <i>(de la limite du territoire de la municipalité de Sainte-Marthe à la côte Albini)</i>	50 km/h
325, route	Érables, chemin des <i>(de # 230 à l'intersection du chemin du Petit-Brûlé/de la Montagne)</i>	50 km/h
325, route	Érables, chemin des <i>(de la rue Saint-Pierre à # 230)</i>	40 km/h
325, route	Montagne, chemin de la <i>(jusqu'à la limite de Très-Saint-Rédempteur)</i>	50 km/h
325, route	Saint-Pierre, rue	40 km/h
342, route	Saint-Jean-Baptiste E., rue	40 km/h
342, route	Saint-Jean-Baptiste O., rue	40 km/h
Haut-de-la-Chute, chemin du	Idem Limite Ontario	50 km/h
J.-René-Gauthier, chemin	Idem <i>(entre le chemin de la Grande-Ligne et la bretelle d'accès à l'A-40)</i>	40 km/h
Saint-François, rue	Idem <i>(entre la rue Saint-Jean-Baptiste O. et le début du chemin du Haut-de-la-Chute)</i>	40 km/h
Vinaigriers, chemin des	Idem <i>(entre la rue Saint-Jean-Baptiste O. et la bretelle d'accès à l'A-40)</i>	40 km/h

### **Programme de Trotibus de la Société canadienne du cancer**

L'Escouade écocitoyenne de Rigaud a proposé à la Ville de Rigaud d'adhérer au programme de Trotibus de la Société canadienne du cancer. Ce programme est offert présentement pour les écoles, mais la Société canadienne du cancer a l'intention de le moduler afin de permettre aux municipalités d'y adhérer. Pour ce faire, la Société canadienne du cancer a proposé à la Ville de Rigaud de travailler avec elle sur un projet pilote afin de revoir le programme, de l'adapter aux réalités des municipalités du Québec et de l'implanter dans la ville. Le conseil a résolu de participer au processus d'élaboration dudit projet et que ce dossier soit piloté par les Services récréatifs et communautaires.

Adopté à la majorité à la suite d'un vote :

	Pour	Contre
Marie-Claude Frigault		X
Archie Martin		X
Edith de Haerne	X	
André Boucher	X	
Danny Lalonde	X	
Mario Gauthier	X	

### **Autorisation d'émission de constats – patrouille**

Le conseil a résolu de nommer Groupe Sûreté Inc. à titre d'officier désigné pour l'application des règlements municipaux et habile à délivrer des constats d'infraction dans le cadre de l'application des règlements numéro 210-2005, 262-2009, 264-2009, 265-2009, 266-2009, 297-2011, 327-2014, 326-2015 et 362-2019, de même que leurs amendements.

## **• RESSOURCES FINANCIÈRES**

### **Comptes à payer**

Le conseil a résolu que les comptes énumérés dans la liste datée du 8 juin 2020, totalisant 288 461,22 \$ pour le fonds d'administration et 7 078,55 \$ payés par délégation, soient adoptés, et que leur paiement soit autorisé. De même, la liste des chèques produits du 1<sup>er</sup> mai au 31 mai 2020 est approuvée.

### **Dépôt du rapport financier et du rapport de l'auditeur indépendant (vérification externe)**

Le conseil a résolu, conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes, d'accepter les dépôts, par la trésorière adjointe, desdits rapports de la firme Goudreau Poirier inc., pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2019.

### **Transferts budgétaires – Services techniques et des infrastructures**

La Ville de Rigaud devra faire effectuer les travaux d'horticulture de ses aménagements paysagers par une entreprise. Afin de pouvoir défrayer les frais encourus par celle-ci, un transfert des fonds prévus aux salaires de l'embellissement devra être effectué au fonds permettant de payer ladite entreprise puisqu'aucune fonction budgétaire ni aucun poste de dépenses ne peut présenter un solde négatif. Aussi, le conseil a résolu d'autoriser lesdits transferts budgétaires comme proposé par la trésorière adjointe, le tout conformément à la liste transmise aux élus le 3 juin 2020 par voie électronique.

## Fédération des caisses Desjardins du Québec – résolution et attestation concernant l'administration et le pouvoir d'emprunt de toute entité juridique

Le conseil a résolu que M. Hans Gruenwald Jr., maire, Mme Chantal Lemieux, directrice générale et trésorière adjointe, et Mme Johanne Plante, directrice du Service des finances et trésorière, soient nommés représentants afin d'exercer les pouvoirs suivants auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec. Ils pourront signer ou approuver tout document ou toute pièce justificative relatifs à une demande auprès de la Fédération des caisses Desjardins du Québec, ainsi que procéder à toutes demandes, présentes et futures, de modification, d'augmentation, de limite et d'ajout de cartes. Cette résolution abroge toute autre résolution de cette nature, et demeure en vigueur jusqu'à ce qu'un avis écrit de sa modification ou de son abrogation ait été transmis à la Fédération des caisses Desjardins du Québec.

### • RESSOURCES HUMAINES

#### Gestion du personnel – mouvements de personnel – juin 2020

Le conseil a résolu d'officialiser les dates d'embauche du personnel suivant :

<b>Embauches (LCV, article 73.2.)</b>				
<b>Nom</b>	<b>Poste</b>	<b>Date</b>	<b>Régie par</b>	<b>Type</b>
<b>Services récréatifs et communautaires</b>				
Christian Bolduc	Guide-patrouilleur interprète	30 mai 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel à l'essai
Gabriel Faucher Gosselin	Accompagnateur / Folies d'été	13 juin 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temporaire
Pascale Laliberté	Accompagnatrice / Folies d'été	13 juin 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temporaire
<b>Services techniques et des infrastructures</b>				
Julien Boucher	Journalier saisonnier	13 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Danny Fafard	Journalier saisonnier	19 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Valérie Babin	Aide-jardinière	19 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Éléonore Lemieux	Aide-jardinière	25 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire
Marcel Lemaire	Journalier saisonnier	8 juin 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire

Fins de mises à pied				
Nom	Poste	Date	Régie par	Type
<b>Services récréatifs et communautaires</b>				
Gérald Proulx	Guide-patrouilleur interprète	15 mai 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
Sébastien Roy	Guide-patrouilleur interprète	16 mai 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel

Fins d'emplois				
Nom	Poste	Date	Régie par	Type
<b>Services récréatifs et communautaires</b>				
Alain Rondeau	Guide-patrouilleur interprète	30 avril 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
Katherine Poirier-Guibord	Guide-patrouilleuse interprète	9 avril 2020	Échelle salariale pour les employés temporaires à temps partiel	Temps partiel
<b>Services techniques et des infrastructures</b>				
Martin Legault	Journalier saisonnier	12 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps plein Temporaire
Julien Boucher	Journalier saisonnier	13 mai 2020	Convention collective des employés cols bleus	Temps complet Temporaire

### Gestion du personnel – démission

Le conseil a résolu d'accepter la démission de M. Yannick Durand au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie à temps plein effective le 18 mai 2020 et de le remercier pour les services rendus dans l'exécution de son emploi depuis le 19 mai 1998.

### Gestion du personnel – permanence

Le conseil a résolu de conférer le statut d'employé permanent à M. Stéphan Landry, au poste d'inspecteur en urbanisme et environnement au Service de l'urbanisme et du développement économique, à compter du 26 mai 2020. Le tout conformément à la convention collective en vigueur pour les cols blancs.

### **Gestion du personnel – stagiaires**

Le conseil a résolu d'autoriser la signature d'une entente avec le cégep de Saint-Félicien pour permettre à MM. Déreck St-Cyr et Matthieu Bermond, étudiants en techniques du milieu naturel – aménagement et interprétation du patrimoine naturel, de faire leur stage final d'études aux sentiers de L'escapade de Rigaud avec l'équipe des Services récréatifs et communautaires. Ce stage est d'une durée de 150 heures et devra être effectué au courant de l'été 2020.

Adopté à la majorité à la suite d'un vote :

	Pour	Contre
Marie-Claude Frigault		X
Archie Martin		X
Edith de Haerne	X	
André Boucher	X	
Danny Lalonde	X	
Mario Gauthier	X	

### • **RESSOURCES MATÉRIELLES ET IMMOBILIÈRES**

#### **Dossier des inondations historiques printanières 2019**

Puisque l'ampleur des dommages causés à certaines résidences ne permet pas aux propriétaires de réparer ou de reconstruire leur demeure, et que le programme d'aide financière spécifique relatif aux inondations survenues du 14 avril au 24 avril 2019 dans des municipalités du Québec permet, si le propriétaire cède à la Ville de Rigaud le terrain sur lequel se trouve sa résidence principale pour la somme nominale de 1\$, de recevoir à titre de contrepartie, une aide financière égale à la valeur de l'évaluation municipale uniformisée du terrain, le conseil a résolu d'autoriser :

- l'acquisition du lot numéro 4 025 303 pour la somme de 1\$ au propriétaire du 776, rue de la Chaumière, lequel pourra désormais se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite, et de mandater M<sup>e</sup> Mélanie Lessard, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution;
- l'acquisition du lot numéro 4 025 423 pour la somme de 1\$ au propriétaire du 49, chemin de la Pointe-Séguin, lequel pourra désormais se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite, et de mandater M<sup>e</sup> Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution;
- l'acquisition du lot numéro 4 025 449 pour la somme de 1\$ au propriétaire du 83, chemin de la Pointe-Séguin, lequel pourra désormais se prévaloir de l'allocation de départ précédemment décrite, et de mandater M<sup>e</sup> Diane Pharand, notaire, pour la préparation des documents et actes donnant plein effet à la présente résolution.

#### **Autorisation d'appels d'offres publics**

Le conseil a résolu d'autoriser la préparation et le lancement des appels d'offres publics suivants :

- sel de déglçage;
- construction pour la mise aux normes du bâtiment du 19-23, rue Saint-Jean-Baptiste Est.

#### **Octroi d'un contrat**

Le conseil a résolu d'entériner, à la suite de la recommandation de la direction des Services techniques et des infrastructures, l'octroi d'un contrat de gré à gré à Paysagement des Rochers pour l'entretien horticole des aménagements paysagers de la Ville de Rigaud pour l'année 2020, pour une somme de 24 570,00 \$, plus toutes les taxes applicables, et ce, selon la formule de prix datée du 4 mai 2020. Le tout payable par le budget d'opération (02-632-00-411 et 02-320-00-526).

### **Renouvellement de contrat**

Le conseil a résolu que la Ville de Rigaud renouvelle, pour la période entre le 1<sup>er</sup> novembre 2020 et le 31 août 2021 inclusivement, le contrat pour le ramassage de la neige sur le territoire de la ville, et ce, selon les documents d'appels d'offres 2019-STI-07, avec les Entreprises S. Besner inc., et selon la méthode de révision des prix stipulée à l'article 4 de la section D de l'appel d'offres 2019-STI-07. Le tout payable par le fonds général.

L'adjudicataire de ce contrat pourrait être appelé, au besoin seulement, à fournir un tracteur à trottoir avec gratte et saleuse, ainsi que la main-d'œuvre. Le taux horaire établi est de 150 \$/h avant toutes taxes applicables. Le tout payable par le fonds général également.

### **Modification de résolution relative à l'octroi d'un contrat**

Puisque la firme d'auditeurs indépendants embauchée par la Ville de Rigaud demande d'apporter à nouveau des corrections à l'imputation des sommes liées au contrat 2019-STP-02 octroyé par la résolution 2019-04-132 – octroi pour le revêtement bitumineux – appel d'offres numéro 2019-STP-02 – Ali Excavation inc.. Le conseil a résolu de faire la modification demandée, en remplaçant la méthode de paiement comme suit :

➤ Le tout payable par la façon suivante :

- une somme de 271 138 \$ par le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 (TECQ);
- une somme de 185 361 \$ par le fonds de voirie de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;
- le solde par un emprunt au fonds de roulement sur une période de 10 ans.

### **Projet de mise à niveau et d'augmentation de la capacité de la station d'épuration**

Étant donné qu'un plan d'action de correction a été déposé auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) le 7 mai 2020 par les Services techniques et des infrastructures, pour mettre à niveau et augmenter la capacité de la station d'épuration située au 72, chemin du Bas-de-la-Rivière (étangs aérés #72680-1), le conseil a résolu que la Ville de Rigaud s'engage à respecter et à suivre ledit plan.

## **• GESTION DU TERRITOIRE**

### **Gestion des dérogations mineures durant la pandémie de la COVID-19**

Le Service de l'urbanisme et du développement économique de la Ville de Rigaud a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures, en raison de l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la Loi sur la santé publique. Dans ce contexte d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement.

Toutefois, la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée). De plus, l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire, difficilement prédictible, pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés.

Aussi, le conseil juge, dans l'intérêt public, de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient les commentaires des citoyens. À ce titre, le conseil désire que la procédure prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033, et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.

Sur base de ces éléments, le conseil a résolu de décider que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée. Un avis sera diffusé, expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à celle-ci. Ces commentaires pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 106, rue Saint-Viateur à Rigaud, à l'attention du directeur du service de l'urbanisme et du développement économique ou déposés dans la boîte aux lettres à l'avant du bâtiment ou par courriel à l'adresse suivante : [lucboyer@ville.rigaud.qc.ca](mailto:lucboyer@ville.rigaud.qc.ca), dans les 15 jours annoncés dans l'avis public. Une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

#### **Dossier de servitude de passage du sentier La Cavale**

Un empiètement a été constaté dans l'assiette de la servitude de passage en faveur de la Ville de Rigaud notamment inscrite au Registre foncier du Québec sous le numéro 21 705 750 pour les sentiers récréatifs de La Cavale. Étant donnée le certificat de piquetage préparé par la firme Arseneault Bourbonnais, minute 14 969, dossier B 5711-4 et le fait que la Ville puisse faire respecter son droit afin de permettre de terminer l'accès et l'utilisation au sentier de La Cavale par le chemin Park, le conseil a résolu de mandater M<sup>e</sup> Joanne Côté du cabinet Prévost Fortin D'Aoust afin de représenter la Ville de Rigaud et d'entreprendre tous recours nécessaires pour faire respecter ce droit de passage par la Ville, et ce, sans empiètement. Le tout payable par le poste budgétaire 02 130 00 41

#### **Projet de construction commerciale**

Le propriétaire du terrain commercial situé à l'intersection de la route 342 et du chemin J.-René-Gauthier a soumis le projet d'une construction commerciale au ministère des Transports du Québec (MTQ). Puisque ce projet s'avère conforme à la réglementation municipale, le conseil a résolu que la Ville peut délivrer les permis nécessaires. Le conseil a également résolu que ce projet pourrait amener des enjeux de sécurité à la circulation par un achalandage accru.

Adopté à la majorité à la suite d'un vote :

	Pour	Contre
Marie-Claude Frigault		X
Archie Martin		X
Edith de Haerne	X	
André Boucher	X	
Danny Lalonde	X	
Mario Gauthier	X	

## • QUELQUES NOUVELLES AU SEIN DE LA VILLE

### **Service de sécurité incendie**

- Au cours du mois de mai, les entraînements en caserne ont été suspendus ainsi que toutes les activités relevant de l'École nationale des pompiers du Québec (ÉNPQ);
- Tous les lundis soir, une équipe est entrée en caserne pour la vérification des équipements et la mise en fonction des autopompes, de l'échelle aérienne, des pompes portatives et des outils de désincarcération;
- L'équipe a répondu à 28 appels incendie durant le mois. Parmi ces appels, il y avait, entre autres, 2 incendies de bâtiment, 6 vérifications de feu à ciel ouvert, 1 désincarcération et 8 alarmes en fonction;
- Le Service a eu recours à l'entraide 9 fois durant cette période;
- Au 31 mai 2019, le Service avait répondu à 87 appels incendie comparativement à 100 appels au 31 mai 2020, ce qui représente une augmentation d'un peu moins de 15 %;
- L'équipe de premiers répondants a reçu 2 appels entre le 1<sup>er</sup> et le 31 mai 2020;
- Au 31 mai 2019, les premiers répondants avaient répondu à 259 appels comparativement à 119 au 31 mai 2020, ce qui représente une diminution d'un peu plus de 54 %.

### **Service de l'urbanisme et du développement économique**

- Le Service a émis un total de 53 permis et certificats au cours du mois de mai, pour un montant total de travaux projetés s'élevant à environ 694 000 \$. De ceux-ci, on dénombre :
  - 5 permis relatifs à des installations sanitaires, avec une valeur projetée des travaux estimée à 31 000 \$;
  - 4 permis de construction, rénovation et réparation de bâtiments principaux pour une valeur projetée des travaux estimée à 400 000 \$;
  - 7 permis de construction de bâtiment accessoire pour une valeur projetée des travaux estimés à 85 000 \$;
  - 11 permis de piscine pour une valeur projetée des travaux estimés à 45 000 \$
  - 8 certificats relatifs à l'abattage d'un ou de plusieurs arbres.
- Au même moment l'année dernière, le Service émettait 67 permis pour un montant total de travaux projetés s'élevant à environ 2 309 000 \$.

**Notez que ce document n'a aucune valeur légale. Seules les copies certifiées conformes par le greffier ou le greffier adjoint ont une valeur légale. Pour consulter l'ensemble du procès-verbal de cette séance du conseil municipal, rendez-vous sur le site Internet de la Ville à l'adresse [www.ville.rigaud.qc.ca](http://www.ville.rigaud.qc.ca).**